

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 JUILLET 2023**

Délibération 230705D013
Classification : 4.5 – Régime indemnitaire

Nombre de membres :

Conseillers en exercice ... 29
Conseillers présents 25
Qui ont délibéré 29

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

Etaient présents : M. Maurice PERRION, Mme Anne-Marie CORDIER, M. Philippe ROBIN, Mme Sonia FEUILLÂTRE, Mme Valérie PRONO, M. Alain BOURGET, Mme Nathalie ROZÉ, M. Bertrand LERAY, M. Jean-Marc BESNARD, M. Gaëtan GROIZEAU, M. Thierry KERLOC'H, M. Laurent LEBRETON, Mme Catherine GAULT, M. Stéphane FAGARD, Mme Stéphanie BÉRITAULT, M. David TOURNEFIER, M. Stéphane HÉAS, Mme Anita MENET, M. Guillaume NIEL, M. Julien ROUSSEAU, Mme Aurélie VASSAULT DUVAL, M. Michel MATHÉ, Mme Lucie DEVAIS, Mme Deborah JOURDON, Mme Lucie BONNO.

Etaient absents excusés : Mme Nathalie CAIVEAU (pouvoir à Mme Anne-Marie CORDIER) – Mme Deborah SIDDI (pouvoir à Mme Stéphanie BÉRITAULT) – Mme Mélanie BRIAULT (pouvoir à M. Guillaume NIEL) – M. Olivier BLAISE (pouvoir à M. Maurice PERRION)

Secrétaire de séance : Mme Deborah JOURDON.

RESSOURCES HUMAINES – RÉGIME INDEMNITAIRE - MODIFICATIF

Par délibération du conseil municipal en date du 03 février 2005, complétée par les délibérations des 02 mars 2006, 04 septembre 2008 et 02 décembre 2010, la commune de Ligné a mis en place le régime indemnitaire du personnel communal, dont l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune de Ligné a mis en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), pour les cadres d'emplois de ses services, sauf pour la filière police municipale qui continue à bénéficier de l'IAT en raison de l'inapplication du RIFSEEP à leur filière.

Compte-tenu de la création d'un poste de brigadier-chef principal au sein de la filière police municipale, il est proposé au conseil municipal de modifier le régime indemnitaire du personnel communal afin de permettre aux agents relevant du grade de brigadier-chef principal, au sein de la filière police municipale, de bénéficier des indemnités suivantes :

- Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) avec un coefficient de 8 à appliquer pour le calcul de l'enveloppe.
- Indemnité spéciale mensuelle de fonction avec un taux maximum de 20% du traitement mensuel brut.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à ces propositions.

Vote : 29 voix pour

A Ligné, le 11 juillet 2023

Le Maire,
Maurice PERRION



La secrétaire de séance
Deborah JOURDON



Mis en ligne sur le site de la commune le 17.07.2023